

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2014/29603]

15 MAI 2014. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'annexe 2-1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques, modifié par les décrets du 17 juillet et 21 novembre 2013;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques;

Considérant que l'annexe 2-1 de l'arrêté précité du 19 juillet 2011 reprend le rapport d'activités que les opérateurs directs – bibliothèques locales doivent remplir chaque année;

Considérant que ce document doit être amélioré en vue de mieux tenir compte des réalités des opérateurs directs – bibliothèques locales dans le cadre de l'actuelle législation;

Considérant qu'il y a lieu de le remplacer;

Sur proposition de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Santé et de l'Egalité des Chances;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. L'annexe 2-1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques est remplacée par le document annexé au présent arrêté.

Art. 2. La première année à faire l'objet de récoltes de données en vertu de ce rapport d'activités annuel est l'année 2015.

Art. 3. Le Ministre de la Culture dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 15 mai 2014.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,
Mme F. LAANAN

Annexe 2, 1°**Fiche signalétique****Dénomination de l'Opérateur direct :****Territoire desservi par l'opérateur direct :****Pouvoir organisateur (coordinateur) :**

Responsable :

Fonction :

Rue et n° :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Type de pouvoir organisateur :

Opérateur direct :

Personne de contact :

Fonction :	
Rue et n° :	
Code postal :	
Localité :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	

Adresse internet : Catégorie :

Bibliothèques composant l'opérateur direct (nom et adresse) :

Heures d'ouverture :

Lundi :	
Mardi :	
Mercredi :	
Jeudi :	
Vendredi :	
Samedi :	
Dimanche :	
TOTAL :	

Prêt interbibliothèque (PIB)

Responsable :	
Téléphone :	
Courriel pour les PIB :	

Adresse de livraison des documents si différente de l'adresse de la bibliothèque :

--

Annexe 2, 1°

Analyse statistique

Partie 1

la POPULATION et les ACTEURS ASSOCIATIFS et INSTITUTIONNELS

1

PUBLIC

Nombre d'habitants de la (des) commune(s) desservie(s) au 31 décembre de l'année écoulée

- de 18 ans	18 ans et +	Total
		0

1. a)

PUBLIC INDIVIDUEL

Durant l'année évaluée

Nombre :

	usagers emprunteurs		Total	dont hors territoire référence	taux emprunteurs individuels	nouveaux usagers emprunteurs	dont hors territoire référence	usagers emprunteurs réinscrits
	femmes	hommes						
0 - 2 ans			0					
3 - 11 ans			0					
12 - 17 ans			0					
18 - 24 ans			0					
25 - 49 ans			0					
50 - 64 ans			0					
65 - 79 ans			0					
80 ans et +			0					
Total	0	0	0	0		0	0	0

COLLECTIVITES

1. b)

Nombre de collectivités :

	- de 18 ans		18 ans et plus		Total	
	collectivités	usagers induits	collectivités	usagers induits	collectivités	usagers induits
emprunteuses à public recensé					0	0
emprunteuses à public non recensé					0	0
Total au 31 décembre de l'année évaluée	0	0	0	0	0	0
emprunteuses nouvellement inscrites					0	0
emprunteuses réinscrites					0	0
Total au 31 décembre de l'année évaluée	0	0	0	0	0	0

Des collectivités "séjourneuses" utilisent-elles la bibliothèque ?

Si oui, que font-elles à la bibliothèque ?

Cocher :

<input type="checkbox"/>	consulter des documents papier
<input type="checkbox"/>	consulter internet
<input type="checkbox"/>	étudier
<input type="checkbox"/>	participer à une (des) animation(s)
<input type="checkbox"/>	autre ...

Parmi les collectivités, nombre de classes

emprunteuses :

séjourneuses :

	oui ou non

Présence dans les locaux de l'opérateur de locaux accessibles à d'autres collectivités

1. c)

PUBLIC INDIVIDUEL et COLLECTIVITES

Taux d'usagers emprunteurs (individuels et induits par les collectivités) :

- de 18 ans	18 ans et +	Total
		0

Nombre de personnes qui ont passé la porte de la (des) bibliothèque(s) durant la semaine du ... au ...

--	--

2**PARTENAIRES**

Types de partenaires

	Nombre de partenaires	Répart° nbre projets
Autre opérateur du réseau public de la lecture		
Centre culturel		
Commune / CPAS		
Groupe d'alphabétisation		
Groupe d'insertion socio-professionnelle		
Groupe d'éducation permanente		
Centre de jeunes		
Centre pour demandeurs d'asile		
Maison de repos, club seniors, ...		
Crèche, accueillante d'enfants, ONE, ...		
Etablissement scolaire		
Ecole de devoirs		
Autre(s)		

Si "Autre(s)", préciser :

Si des établissements scolaires font partie de vos partenaires, distinguer :

	Nombre de partenaires	Répart° nbre projets
Ecoles maternelles		
Ecoles primaires		
Ecoles secondaires		
Enseignement supérieur		
Enseignement général		
Enseignement technique		
Enseignement professionnel		
Enseignement spécialisé		

Partie 2**les RESSOURCES MISES à DISPOSITION de la POPULATION****1****RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

1. a)

DOCUMENTS SUR TOUS SUPPORTS

Livres

chiffres réels - nombre de volumes

	au 1er janvier		au 31 décembre		Taux d'accroissement		
	Jeunesse	Adultes	Jeunesse	Adultes	Jeunesse	Adultes	Total
Documentaires							
Fictions							
Bandes dessinées							
Documents non prêtés							
Titres de livres numériques (intégrés au catalogue)							
TOTAL	0	0	0	0			

TOTAL Jeunesse + Adultes

	au 1er janvier	au 31 décembre	Différence	Résultat
	0	0	0	0
			dont acquisitions	
			dons	
			retraits	

pourcentages

	au 1er janvier			au 31 décembre		
	Jeunesse	Adultes	Total	Jeunesse	Adultes	Total
Documentaires						
Fictions						
Bandes dessinées						
Documents non prêtés						
Titres livres numériques						
TOTAL						

Périodiques
Abonnements "papier"

Jeunesse
Adultes
TOTAL

au 1er janvier		au 31 décembre	
Nbre abonnements	%	Nbre abonnements	Total de fascicules
0	0%	0	0

Abonnements nouveaux dans l'année
Abonnements supprimés dans l'année

Nombre de titres de périodiques dépouillés par l'opérateur
Nombre de titres de périodiques dépouillés disponibles dans les collections
Nombre de fascicules à comptabiliser dans les collections
Nombre titres de périodiques numériques en ligne disponibles

Numériques

Jeunesse
Adultes
TOTAL
TOTAL général

abonnements au 1er janvier		abonnements au 31 décembre	
individuels	titres via bouquet(s)	individuels	titres via bouquet(s)
%		%	
0	0	0	0
0%	0%	0%	0%

Abonnements nouveaux dans l'année

Abonnements supprimés dans l'année

- individuels
- via bouquet(s)
- individuels
- via bouquet(s)

Supports multimédias

	au 1er janvier		%	au 31 décembre		Taux d'accroissement		
	Jeunesse	Adultes		Jeunesse	Adultes	Jeunesse	Adultes	Total
Cédéroms								
Cd audio								
Cd livres								
liseuses								
tablettes								
DVD								
Jeux								
Autres								
TOTAL	0	0	0%	0	0			
TOTAL J+A	au 1er janvier		0	au 31 décembre		0	Différence	
							0	
							dont	
							acquisitions	
							dons	
							retraits	
							Résultat	
							0	

1. b)

FONDS SPECIALISES

oui ou non

Existence de fonds spécialisés développés dans le cadre du plan quinquennal de développement ?

Détailler les thèmes :

oui ou non

Existence d'autres fonds spécialisés ?

Détailler les thèmes :

2**RESSOURCES INTERNET**

Nombre de postes permettant l'accès à internet

Nombre total d'heures de consultation par semaine (pour l'ensemble des postes de l'opérateur)

oui ou non

La consultation d'internet est-elle gratuite pour l'utilisateur ?

Existence : - d'un site web de l'opérateur ?

si oui, lien(s) :

- d'une (de) page(s) de l'opérateur sur le site web de la collectivité locale ?

si oui, lien(s) :

- d'un blog de l'opérateur ?

si oui, lien(s) :

- d'une (de) page(s) de l'opérateur sur un ou plusieurs réseau(x) social/aux ?

si oui, lien(s) :

L'opérateur propose-t-il le Wifi aux usagers ?

D'une manière générale, tenant compte de tout ce qui précède, est-il possible pour l' (les) usager(s) de :

- accéder en ligne au catalogue
- consulter son "compte usager"
- réserver en ligne
- prolonger ses emprunts en ligne
- échanger des courriels
- participer à des forums de discussion
- poster en ligne des contributions sur les livres
- disséminer une notice bibliographique vers les réseaux sociaux
- autre(s)

précisions éventuelles :

Quel est le SIGB utilisé par l'opérateur ?
dans quelle version ?

Utilisat° d'un OPAC de nvelle génération au-dessus du SIGB ?
Accès via le portail à d'autres ressources que le catalogue ?
Utilisation d'un système informatique pour gérer l'EPN ?

oui ou non

Si oui, lequel ?
Si oui, lesquelles ?
Si oui, lequel ?

L'opérateur contribue-t-il à des sites internet et/ou blogs ?

oui ou non

Si oui : - le(s)quel(s) ? Cocher

site de l'opérateur d'appui
Samarcande
réseaux sociaux
autre(s) ...

- temps de travail que cela représente (en heures par semaine)

--

- du personnel se consacre-t-il exclusivement à ce travail ?

oui ou non

3 RESSOURCES SPECIALISEES				
	sur place ? (oui ou non)	nombre (facultatif)	hors bibliothèque ? (oui ou non)	nombre (facultatif)
Cédéroms				
Cd audio				
Cd livres				
DVD				
Livres électroniques				
Périodiques en ligne				
Dossiers documentaires				
Jeux				
Jeux vidéo				
Tablettes				
Liseuses				
Autres				

<u>Partie 3</u>									
<u>les PRATIQUES de MEDIATION</u>									
1	I'ACCUEIL								
1. a)	ACCES PHYSIQUE								
Nombre d'implantations qui composent l'opérateur : <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>									
Signalisation existant dans la Commune Signalisation du bâtiment Accès handicapés moteur existant Parking aisé	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">oui ou non</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> </table>	oui ou non							
oui ou non									
	si oui, pour combien d'implantations ? si oui, pour combien d'implantations ? si oui, pour combien d'implantations ? si oui, pour combien d'implantations ?								
1. b)	MODALITES								
Nombre d'heures hebdomadaires d'accueil du public Nombre d'heures hebdomadaires d'accueil consacrées exclusivement aux collectivités									
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%; text-align: right;">heures</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%; text-align: right;">heures</td> </tr> </table>		heures		heures				
	heures								
	heures								

Accès financier :

- l'inscription à la bibliothèque est-elle payante ?

Si oui, préciser les montants :

Ce payement permet-il l'accès à d'autres opérateurs via un réseau plus large ?

Si oui, expliquer :

	oui ou non

- l'emprunt d'un document est-il payant ?

Si oui, préciser les montants :

- faut-il payer spécifiquement pour :

- un retard dans le retour du document ?

- la prolongation de l'emprunt ?

- le droit à rémunération des auteurs pour le prêt ?

- autre(s) ?

oui ou non	Si oui, préciser :

2 les ACTIVITES et/ou SERVICES

2. a) FORMATIONS ET INITIATIONS

Fonctionnement de la bibliothèque

Initiez-vous / formez-vous les usagers :

- au fonctionnement de la bibliothèque :
- à la recherche documentaire :
- autre lié au fonctionnement des outils proposés par l'opérateur :

oui ou non	si oui (facultatif) :	heures y consacrées par an

- individuellement
- collectivement
- individuellement
- collectivement
- individuellement
- collectivement

Si vous souhaitez donner quelques précisions :

Capacités langagières

Initiez-vous / formez-vous les usagers en vue de favoriser le développement :

- de leurs capacités de compréhension à l'audition
- de leurs capacités de lecture ?
- de leurs capacités d'expression orale ?
- de leurs capacités de production d'écrits ?

oui ou non	si oui (facultatif) :	heures y consacrées

Si vous souhaitez donner quelques précisions :

Autres formations

Si vous organisez d'autres types d'initiations et/ou formations, merci de préciser :

2. b)	SERVICES BASES SUR L'EXPERIENCE-METIER DU BIBLIOTHECAIRE
--------------	---

Recherches et renseignements bibliographiques et documentaires

Nbre de recherches et renseignements demandés par les usagers, y compris via la bibliothèque virtuelle (uniquement sur la semaine du ... au ...)

--

L'opérateur participe-t-il à la bibliothèque virtuelle ?

Si oui :
 - nombre de questions auxquelles il a été répondu pendant l'année évaluée
 - charge de travail que cela représente (en heures sur l'année)

oui ou non	

Participation à d'autres actions

L'opérateur est-il représenté lors d'actions menées par d'autres opérateurs ?

Si oui :
 - par la présence d'un "stand de la bibliothèque"
 - par la mise à disposition d'ouvrages
 - par l'élaboration de bibliographies
 - par l'intervention du personnel de la bibliothèque
 - autre(s)

oui ou non	si oui, nbre	Si oui, initiative bibliothèque ? autre opérateur ?

Si vous souhaitez donner quelques précisions :

--

2. c) ANIMATIONS

en chiffres

Nombre total d'animations
 dont nombre total d'animations récurrentes
 dont nombre total d'animations organisées en partenariat

dans locaux à disposition de l'opérateur	ailleurs	Total
		0
		0
		0

Nbre total

Nombre de projets d'animations communs avec des partenaires
 parmi ceux-ci, nombre de ceux qui sont en lien avec le plan quinquennal de développement

dans locaux à disposition de l'opérateur	ailleurs	
		h/année
		h/année
		h/année

Nombre de personnes accueillies (en groupe ou individuellement)
 Estimation du temps total des animations
 Estimation du temps de travail du personnel de l'opérateur consacré aux animations
 Estimation du temps de travail du personnel externe (vacataire, ...)

oui ou non

Présence au sein de l'opérateur d'un personnel rémunéré dédié exclusivement à l'activité d'animation

2. d) SERVICES INDIVIDUALISES

oui ou non	nbre pers touchées (facultatif)

- L'opérateur :
- apporte-t-il des documents au domicile de certains usagers ?
 - organise-t-il un service "Ecrivain public"?
 - propose-t-il une guidance individuelle à la recherche d'emploi ?
 - donne-t-il accès à des services d'auto-formation?
 - propose-t-il d'autres services individualisés ? Si oui, préciser ci-dessous.

Précisions éventuelles si "autres services individualisés" :

2. e) AUTRES SERVICES

Détailler

le PRÊT

PRÊT DIRECT

Nbre de documents prêtés par type d'usagers
chiffres réels

	Fiction	Docmtaires	Jeux	Multimédia	Autres	Total
- de 18 ans						0
18 ans et +						0
Collectivités						0
TOTAL	0	0	0	0	0	0

%ages selon catégories d'usagers

	Fiction	Docmtaires	Jeux	Multimédia	Autres	Total
- de 18 ans						
18 ans et +						
Collectivités						
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

%ages selon types de documents

	Fiction	Docmtaires	Jeux	Multimédia	Autres	Total
- de 18 ans						100%
18 ans et +						100%
Collectivités						100%
TOTAL						100%

Modalités de prêt :

3. b)	PRÊT INTERBIBLIOTHEQUES (PIB)
-------	-------------------------------

oui ou non	Nbre docs

L'opérateur réalise-t-il des emprunts à d'autres bibliothèques dans le cadre du PIB ?

Si oui, y a-t-il eu des emprunts "extra-provinciaux" ? Combien ?

L'opérateur réalise-t-il des prêts à d'autres bibliothèques dans le cadre du PIB ?

Si oui, y a-t-il eu des prêts "extra-provinciaux" ? Combien ?

Par quel canal les demandes de PIB arrivent-elles chez l'opérateur ?	Nbre ddes suivies	Nbre ddes non suivies
Bibliothèque centrale		
Samarcande		
autres opérateurs directs		
Bibliothèque "encyclopédique"		

Par quel canal les documents sont-ils envoyés et en quelles quantités ?

Navette	Poste
Documents envoyés à l'intérieur de la province / région Bruxelles-capitale	
Documents envoyés vers bibliothèque hors province / région en direct	
Documents envoyés vers bibliothèque hors province / région via la Centrale	
Documents retournés vers bibliothèque à l'intérieur de la province / région	
Documents retournés vers bibliothèque hors province / région en direct	
Documents retournés vers bibliothèque hors province / région via la Centrale	

Si un autre moyen d'acheminement est utilisé, lequel ?

Si un autre circuit d'acheminement est utilisé, lequel ?

Le PIB est-il payant pour l'utilisateur lorsque le document vient de votre province ?	oui ou non	Cout / doc
Le PIB est-il payant pour l'utilisateur lorsque le document vient d'une autre province ?		

1. b)	PERSONNEL NON REMUNERE
--------------	-------------------------------

Accueil de stagiaires

L'opérateur a-t-il accueilli des stagiaires ?

Si oui,

combien durant l'année ?

combien d'heures au total ?

d'où proviennent-ils ?

oui ou non

Volontaires

Nombre de personnes

Nombre d'heures prestées par mois

2

les INFRASTRUCTURES

2. a)	LOCAUX
--------------	---------------

Des modifications importantes ont-elles été apportées aux locaux de l'opérateur depuis la rédaction du dossier de demande de reconnaissance et plus particulièrement de son tableau "Infrastructure - Fonctions" ?

oui ou non

Si oui, préciser :

--

2. b)	EQUIPEMENTS				
<p>Nombre total de postes informatiques accessibles au public</p> <p>Nombre de postes permettant uniquement un accès OPAC</p> <p>Nombre de postes informatiques réservés au personnel</p> <p>Nombre de places assises</p>	<table border="1" style="width: 100%; height: 40px;"> <tr><td style="width: 25%;"></td><td style="width: 25%;"></td><td style="width: 25%;"></td><td style="width: 25%;"></td></tr> </table>				
Présence de bornes de prêt RFID ?	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 80%;">oui ou non</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> </table>	oui ou non			
oui ou non					
2. c)	INFRASTRUCTURE CIRCULANTE				
<p>Existence d'une infrastructure circulante ?</p> <p>Si oui, en quoi consiste-t-elle (type d'infrastructure et services rendus) ?</p>	<table border="1" style="width: 100%; height: 40px;"> <tr> <td style="width: 80%;">oui ou non</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; height: 100px;"> <tr><td style="background-color: #cccccc;"></td></tr> </table>	oui ou non			
oui ou non					

Partie 5	
les RELATIONS et la COMMUNICATION	
1	les RELATIONS
1. a)	RELATIONS AVEC LES POUVOIRS ET OPERATEURS D'APPUI
Rencontres régulières avec le(s) représentant(s) du (des) pouvoir(s) organisateur(s) ?	oui ou non
Rencontres avec d'autres pouvoirs subsidiaires ? (à préciser)	
Rencontres régulières avec l'O.A. et/ou la bibliothèque "encyclopédique" ? (préciser)	
1. b)	CONSEIL DE DEVELOPEMENT DE LA LECTURE
Nombre de réunions du Conseil de développement de la Lecture durant l'année	
2	
la COMMUNICATION hors Internet	
Publication de dépliants	oui ou non
Publication d'affiches	
Publication de signets	
Communication avec la presse	
	diffusion interne à l'opérateur
	diffusion externe à l'opérateur
	diffusion interne à l'opérateur
	diffusion externe à l'opérateur
	communiqués de presse
	conférences de presse
	articles parus, passages TV, radio
Autres ?	
	Si oui, merci de préciser :

Annexe 2, 1°**Volet qualitatif**

Période du plan quinquennal : du
l'année évaluée est l'année

au **Analyse de l'année de référence**

"L'évaluation fait partie intégrante du travail quotidien, comme outil de pilotage, de réajustement continu du plan. C'est un réel outil de travail. Ce n'est pas quelque chose à faire en plus, à côté."

"Il s'agit de (...) vérifier si les résultats obtenus ou en cours de réalisation correspondent aux objectifs du plan quinquennal de développement."

Citations tirées de l'OUTIL BIBLIOTHEQUE

"L'évaluation continue des plans quinquennaux de développement"

Le but de ce volet qualitatif est de vérifier qu'une procédure d'évaluation est en cours. Il ne s'agit pas de rendre compte chaque année de l'évaluation de l'ensemble des actions liées à votre plan quinquennal de développement mais de montrer que ce travail est en cours et que vous serez en mesure en fin de PQD d'évaluer celui-ci de manière approfondie.

Pour ce volet qualitatif, merci de répondre aux points suivants :

- durant l'année précédente, quelles actions de votre PQD aviez-vous choisi d'évaluer plus finement ?
- comment avez-vous réalisé ce travail (méthodes, moyens, ...) ?
- avez-vous fait des constats particuliers ? Des changements ont-ils été observés ?
- l'évaluation réalisée a-t-elle mené à un réajustement / une réinterrogation du plan ou d'une partie de celui-ci ?
- quel rôle le Conseil de développement de la Lecture a-t-il joué dans le processus précité ?
- qu'avez-vous prévu d'évaluer l'an prochain ?

Les réponses à ces questions peuvent être brèves. Il ne s'agit pas de remettre 30 pages d'explications ni la copie de tous les outils utilisés mais bien de faire une synthèse de ce qui a été évalué de manière plus approfondie en cette année 2014,

Annexe 2, 1°

Le Bibliothécaire dirigeant et le(s) représentant(s) de son pouvoir organisateur certifient que le présent document, reprennant un rapport chiffré et l'évaluation de l'année écoulée, est sincère et véritable.

Fait à

le

Signatures :

- du Bibliothécaire dirigeant ;
- du (des) représentant(s) du (des) pouvoir(s) organisateur(s).

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les bibliothèques publiques. Bruxelles, le 15 mai 2014.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,
J.-M. NOLLET

—————
VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2014/29603]

15 MEI 2014. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot wijziging van de bijlage 2-1 bij het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 19 juli 2011 houdende toepassing van het decreet van 30 april 2009 betreffende de ontwikkeling van leespraktijken ingericht door het Openbare netwerk voor openbare lectuurvoorziening en de openbare bibliotheken

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 30 april 2009 betreffende de ontwikkeling van leespraktijken ingericht door het openbare netwerk voor openbare lectuurvoorziening en de openbare bibliotheken, gewijzigd bij de decreten van 17 juli en 21 november 2013;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 19 juli 2011 houdende toepassing van het decreet van 30 april 2009 betreffende de ontwikkeling van leespraktijken ingericht door het Openbare netwerk voor openbare lectuurvoorziening en de openbare bibliotheken;

Overwegende dat de bijlage 2-1 bij het bovenvermelde besluit van 19 juli 2011 het activiteitenverslag inhoudt dat elk jaar door rechtstreekse operatoren – plaatselijke bibliotheken ingevuld dient te worden;

Overwegende dat dat document verbeterd moet worden om de alledaagse werkelijkheid van rechtstreekse operatoren – plaatselijke bibliotheken beter in aanmerking te nemen in het kader van de huidige wetgeving;

Overwegende dat dat document vervangen moet worden;

Op de voordracht van de Minister van Cultuur, Audiovisuele Sector, Gezondheid en Gelijke Kansen;

Na beraadslaging,

Besluit :

Artikel 1. Bijlage 2-1 bij het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 19 juli 2011 houdende toepassing van het decreet van 30 april 2009 betreffende de ontwikkeling van leespraktijken ingericht door het Openbare netwerk voor openbare lectuurvoorziening en de openbare bibliotheken, wordt vervangen door het document gevoegd bij dit besluit.

Art. 2. Het eerste jaar dat het voorwerp uitmaakt van het inwinnen van gegevens krachtens dat jaarlijkse activiteitenverslag is het jaar 2015.

Art. 3. De Minister bevoegd voor Cultuur is belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 15 mei 2014.

De Minister-president,
R. DEMOTTE

De Minister van Cultuur, Audiovisuele Sector, Gezondheid en Gelijke Kansen,
Mevr. F. LAANAN